



Le patient maîtrisera son dossier de soins partagé

LUXEMBOURG - Dès cet automne, le dossier de soins partagé va devenir accessible.

Patrick Théry

Après une phase-pilote qui sera lancée à partir de cet automne, le dossier de soins partagé (DSP) se généralisera pour la fin de l'année prochaine. Dans un premier temps, l'instrument pensé pour faciliter l'accès aux informations de santé, tant pour

le patient que pour les professionnels, ne sera proposé qu'aux personnes ayant fait le choix du médecin référent.

Qui y aura accès? Chaque titulaire d'un DSP aura pour ainsi dire «la main» sur ses données. Concrètement, chaque patient pourra consulter ses propres données, décider qui y a accès, voir qui a consulté son dossier, masquer certains documents, voire clore son DSP sans préavis.

«Chacun pourra y ajouter les données qu'il juge nécessaires, comme par exemple s'il veut faire don de ses organes après son décès ou encore désigner une personne de confiance pour des questions de fin de vie», a précisé la ministre de la Santé, Lydia Mutsch. À noter qu'une clé ou une carte LuxTrust sera nécessaire pour pouvoir se connecter à son DSP.

Du côté des professionnels, la plus-value du DSP semble

évidente: assurer un suivi, éviter la prescription de médicaments qui seraient contre-indiqués, mais aussi contribuer à la continuité des soins.

En revanche, et c'est important, seuls les professionnels ayant une relation thérapeutique avec le patient pourront voir les dossiers et les documents. Et uniquement ceux auxquels le patient leur laissera avoir accès.